

Direction générale des Finances publiques

Direction de l'immobilier de l'Etat

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 juin 2020

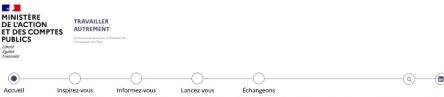
LA DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT (DIE) MET A LA DISPOSITION DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT ET DE SES OPERATEURS UN ESPACE EXTRANET SUR LES NOUVEAUX ESPACES DE TRAVAIL « TRAVAILLER AUTREMENT »

Le monde professionnel est traversé par de nombreuses évolutions liées notamment au développement du numérique, aux nouvelles approches managériales et d'organisation du travail (travail en mode projet, en mode agile, télétravail, travail à distance...).

Afin de répondre à ces enjeux, l'Etat souhaite moderniser et adapter le parc immobilier qu'il occupe en accompagnant la mise en place progressive de nouveaux espaces de travail, répondant mieux aux besoins de ses agents et aux modalités d'exercice des missions.

Alain Resplandy-Bernard, Directeur de l'immobilier de l'État, annonce le déploiement d'un espace extranet intitulé « travailler autrement » consacré aux nouveaux espaces de travail qui sera piloté et animé par sa direction. Cet espace dédié à l'accompagnement des acteurs publics, présentera les retours d'expérience d'administrations publiques et d'entreprises privées. Il recensera les différentes études, actualités et événements relatifs aux nouveaux espaces de travail. Il proposera également une démarche et mettra des outils à disposition.

Ce déploiement intervient suite au lancement lors de la conférence nationale de l'immobilier public du 19 mai dernier, par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), d'une réflexion sur l'immobilier public de demain, associant les grands acteurs publics concernés par ces changements, des experts du monde académique et des praticiens du secteur immobilier. Les regards croisés de spécialistes dans les domaines de l'organisation du travail, du management, du numérique, de la santé et la sécurité au travail, de la prévention des risques psycho-sociaux, de l'architecture et de l'aménagement de l'espace, de la sociologie du travail permettront d'éclairer les décideurs publics au moment de décider de la façon dont l'immobilier public doit ou peut évoluer.





L'Etat doit en effet s'interroger sur la manière de construire un immobilier tertiaire public plus flexible, plus adaptable aux diversités de situation de travail et plus résilient.

Pour plus d'information, un dossier thématique est disponible sur le site de l'immobilier de l'Etat : https://immobilier-etat.gouv.fr

"Ce projet d'avenir doit être au service de l'efficacité des politiques publiques et des ministères, tout en permettant d'améliorer l'attractivité des administrations publiques et les conditions de travail des agents."

Alain Resplandy-Bernard, Directeur de l'immobilier de l'Etat

Contact presse Tél: 01 53 18 64 76

Mél: daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr